



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54 625 01 Vadgazdálkodási technikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Technicien cynégétique

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- assurer la protection des stocks des espèces de gibier sauvage et des espèces sous protection écologique;
- maintenir le stock de gibier à un niveau déterminé, créer des établissements chargés de la gestion du gibier sauvage et de la chasse, assurer l'alimentation hivernale et l'approvisionnement en eau, effectuer des abattages, des chasses, réduire les stocks des espèces de gibier nuisibles;
- attraper du gibier vivant et préparer les animaux au transport;
- se charger des soins des animaux aux sites d'élevage de petit gibier;
- aux chasses individuelles et collectives, accomplir des tâches en qualité de chef professionnel ou de leader de chasse, effectuer ou faire effectuer l'appropriation du gibier tué et la préparation du tableau de chasse;
- réaliser le traitement professionnel, le stockage et la vente du gibier abattu, ainsi que la finition des trophées et la préparation de ceux-ci à des fins d'évaluation;
- maintenir les armes de chasse.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

6220 Exerçant une profession relative à la gestion du gibier
3132 Technicien en protection des forêts et de la nature
8125 Opérateur de scie à moteur

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Agriculture (FM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																												
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																												
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 30%;">Examen professionnel écrit</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 35%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Épreuve orale complexe</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Examination complexe orale</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Identification</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Exercices de pratique professionnelle</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Tir</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Examen professionnel écrit	5	30.00	Épreuve orale	Épreuve orale complexe	5	30.00	Épreuve orale	Examination complexe orale	5	30.00	Épreuve pratique	Identification	5	10.00	Épreuve pratique	Exercices de pratique professionnelle	5	20.00	Épreuve pratique	Tir	5	10.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Examen professionnel écrit	5	30.00																										
Épreuve orale	Épreuve orale complexe	5	30.00																										
Épreuve orale	Examination complexe orale	5	30.00																										
Épreuve pratique	Identification	5	10.00																										
Épreuve pratique	Exercices de pratique professionnelle	5	20.00																										
Épreuve pratique	Tir	5	10.00																										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																											
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A destination de l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																													
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 56/2016 (VIII. 19) portant sur les exigences professionnelles et d'examen des qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre de l'agriculture.</p>																													

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans
Niveau d'entrée requis: <ul style="list-style-type: none">- Baccalauréat- Nécessité de critères d'aptitude médicale		
Modules d'exigences professionnelles: 11607-16 Zoologie de la chasse 11605-16 Développement et gestion d'habitats 11609-16 Élevage de gibier 11608-16 Gestion du gibier, alimentation du gibier 11606-16 Connaissances techniques et connaissances relatives à la conduite de véhicules 11604-16 Exploitation de stocks – chasse 10980-12 Ebranchage, coupe de bois 11498-12 Animation de personnel (pour des formations basées sur le baccalauréat) 11499-12 Animation de personnel II		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		CACHET